

Sujet: Fwd: Information importante - Nouveaux modèles de plan de surveillance 2013-2020 disponibles / Important information - New 2013-2020 Monitoring plan templates available
De : "'ETS.Aviation' envoyé par Quentin Grandjean" <ets.aviation@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 03/08/2012 13:31
Pour : destinataires inconnus: ;

Madame, Monsieur,

Ce courrier électronique s'adresse à l'ensemble des exploitants aériens administrés par la France dans le cadre du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de l'Union Européenne (SEQE UE ou EU-ETS), et qui prévoient d'effectuer des activités aériennes définies à l'annexe I de la [directive SEQE UE \(directive 2003/87/CE\)](#) en 2013. Il vous a été envoyé car votre adresse électronique est listé comme contact pour un exploitant administré par la France

Le SEQE UE entre dans une nouvelle période à partir du premier janvier 2013, période qui s'étendra jusqu'en 2020. A ce titre, il est prévu dans la [directive 2008/101/CE](#) intégrant les activités aériennes dans le SEQE UE qu'un nouveau plan de surveillance des émissions annuelles qui couvrira l'ensemble de cette période soit remis par chaque exploitant avant le 31 août 2012, puis approuvé par l'Autorité compétente en charge de l'exploitant avant le 31 décembre 2012. Compte tenu de la date tardive de ce message, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre nouveau plan de surveillance avant le 31 août 2012 ou le plus tôt possible après cette date.

La préparation et l'envoi de ce document est réglementairement obligatoire pour chaque exploitant souhaitant effectuer des vols couverts par l'annexe I de la directive SEQE UE à partir de 2013.

Le [règlement n°601/2012/UE](#) relatif à la surveillance et à la déclaration dans le cadre du SEQE UE (règlement MRR, Monitoring and Reporting Regulation) du 21 juin 2012 impose la mise à jour des modèles de document des plans de surveillance pour cette période 2013-2020, qui diffèrent donc des périodes précédentes. La majorité des champs reste identique, mais des exigences ont été ajoutées, en particulier en ce qui concerne les procédures de gestion des données et des activités de contrôle. Pour préparer ce nouveau plan de surveillance, vous pouvez donc vous baser sur le plan précédemment approuvé par nos services pour 2010, 2011 ou 2012.

Le [nouveau modèle de plan de surveillance des émissions annuelles](#) a été publié le jeudi 2 août 2012 par la Commission européenne sur son site internet, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/monitoring/documentation_en.htm ,

dans la rubrique **Monitoring and Reporting Regulation: Guidance and templates**

Vous trouverez d'ailleurs aussi dans cette rubrique un [guide très utile et clair](#) pour pouvoir comprendre et compléter ce nouveau modèle de plan de surveillance des émissions annuelles. Il y a également un nouveau modèle de plan de surveillance des données relatives aux tonnes-kilomètres, mais celui-ci ne concernera que très peu d'exploitants et ne sera pas à utiliser avant 2014; un autre message concernant celui-ci vous sera fait en temps utile.

L'ensemble de ces documents sera également mis prochainement sur [la page de la Direction Générale de l'Aviation Civile consacrée au SEQE UE](#).

La version française des modèles sera disponible dans les prochaines semaines.

Veillez noter que **le plan de surveillance des émissions préparé sur la base de l'ancien modèle de document est et sera toujours valide pour les émissions annuelles de 2012**. Ainsi, votre déclaration annuelle des émissions de 2012 devra être préparée sur la base de ce plan. **Le nouveau modèle de plan de surveillance des émissions annuelles concerne uniquement les émissions de la période 2013-2020**. Le modèle de plan de surveillance pour la période 2010-2012 n'est pas modifié.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

COURTESY TRANSLATION

Dear Sir, Madam,

This message is addressed to all the aircraft operators administered by France in the scope of the European Union Emissions Trading Scheme or EU ETS; who intend to carry aviation activities covered by the annex I of the [EU-ETS directive \(directive 2003/87/EC\)](#) in 2013. It has been sent to you because your e-mail address is listed as a contact for one of these operators.

The EU ETS will enter a new period on January 1, 2013, which will last till 2020. According to the [directive 2008/101/CE](#), including aviation activities in the scheme, a new monitoring plan covering this period has to be submitted by each operator before August 31, 2012, and then approved by the Competent Authority before December 31, 2012. Considering the date of this message, please send your new monitoring plan before August 31, 2012, or as soon as possible after this date.

Preparing and submitting this document is mandatory for every operator intending to perform flights covered by the annex I of the EU-ETS directive from 2013 onwards.

The [regulation 601/2012/EU](#) on the monitoring and reporting of greenhouse gas emissions (also called MRR, Monitoring and Reporting Regulation) of 21 June 2012 impose an update of the template of the monitoring plan documents for the 2013-2020 period. Those will therefore differ from the plan of the previous period (2010-2012). Most of the fields remain identical, but requirements have been added, especially regarding procedures for data management and control activities. So, to prepare this new monitoring plan, you can reuse most of the procedures a previously approved plan for the previous period.

The new [Annual Emissions Monitoring Plan template](#) has been published Thursday 2 August 2012 by the European Commission on its web site, at the address :
http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/monitoring/documentation_en.htm ,
in **Monitoring and Reporting Regulation: Guidance and templates**

You will find in this section a [very useful and clear guidance document](#) so that you can understand and fill the new annual emissions monitoring plan template.

You will also find a new Tonne-kilometre monitoring plan template, but it will not concern many

operators, and it will not have to be used before 2014. Another message will be sent to you concerning it in due course.

All of these documents will be made available soon on the [French Civil Aviation Authority dedicated webpage](#).

The French version of the templates should be published in the next few weeks.

Please note that **the annual emissions monitoring plan currently approved based on the older template version are and will remain valid for 2012 emissions**. Thus, your 2012 emissions report will have to be based on this monitoring plan. **The new annual emissions monitoring plan template will only concern emissions of the period 2013-2020**. The monitoring plan templates for the period 2010-2012 are not modified.

We are at your disposal should you have any questions.

Best regards,

--

Quentin Grandjean
Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)/French Civil Aviation
Authority - Cellule ETS/ETS Unit
E-Mail : ets.aviation@aviation-civile.gouv.fr